

HABITER LA TERRE

MANIFESTE POUR LE DROIT DE CONSTRUIRE EN TERRE CRUE

Le manifeste *Habiter la terre* revendique **LA VALEUR UNIVERSELLE DES ARCHITECTURES DE TERRE** à la fois comme patrimoine mondial et comme **SOLUTION CONTEMPORAINE INCONTOURNABLE** pour un futur éco-responsable. L'emploi de ce matériau concilie la culture avec le social, l'écologie et l'économie, piliers du développement durable. En signant ce manifeste lancé par le laboratoire CRATerre de l'École nationale supérieure d'architecture de Grenoble et la chaire UNESCO « Architecture de terre et développement durable » vous défendez **LE DROIT DE CONSTRUIRE EN TERRE CRUE**.

DEPUIS ONZE MILLÉNAIRES, l'humanité fait preuve d'une étonnante capacité à bâtir en terre crue, depuis les simples habitations jusqu'aux palais et aux villes entières. Aujourd'hui, dans des contextes et



des territoires très variés, ce matériau de construction reste toujours le plus utilisé puisqu'un tiers de la population mondiale vit dans un habitat en pisé, briques d'adobe, torchis, bauge ou blocs comprimés. Modestes ou monumentales, ces architectures sont présentes dans 190 pays : elles témoignent d'une qualité de vie au quotidien et d'innovations techniques qui mêlent étroitement savoir-faire et audace, art et virtuosité.



Alors que ces constructions sont régulièrement découvertes ou redécouvertes par les professionnels et le grand public, certains les refusent, les détruisent, voire les interdisent au nom de nouvelles normes de construction pour l'habitat d'aujourd'hui et de demain.



Il existe pourtant de multiples réalisations architecturales contemporaines en terre, généralement bâties de façon solidaire, qui sont exemplaires, innovantes et belles. Bien qu'elles répondent complètement à ce que nous souhaitons pour notre temps et pour les générations futures, elles sont aujourd'hui souvent négligées, dévalorisées ou ignorées.

NOUS AFFIRMONS

donc que face aux enjeux cruciaux liés à la préservation de l'environnement naturel, à la diversité culturelle et à la lutte contre la pauvreté, l'utilisation du matériau terre est incontournable et irremplaçable. Nous revendiquons le droit de construire en terre parce que chaque être humain a droit à un logement adapté à ses besoins et à ses ressources. L'habitat et l'urbanisme de demain doivent répondre durablement à cette aspiration.



CONSTRUIRE EN TERRE,

c'est repenser à la fois globalement et localement l'emploi des ressources de notre planète, en associant terre, eau et soleil dans un

véritable défi technique, culturel, social, économique et environnemental.

Construire en terre, c'est défendre le droit de mettre en œuvre un matériau de construction naturel et écologique, abondant, facilement disponible et accessible au plus grand nombre, afin de permettre aux plus démunis de bâtir leur habitat « avec ce qu'ils ont sous les pieds ».



CONSTRUIRE EN TERRE,

c'est promouvoir les ressources locales, à la fois humaines et naturelles, améliorer les conditions de vie, valoriser la diversité culturelle et maintenir les systèmes d'entraide sociale pour la construction et l'entretien du cadre bâti.

CONSTRUIRE EN TERRE,

c'est employer un « béton naturel » qui offre une réelle alternative écologique et économique face à des matériaux et des procédés de production nocifs pour l'environnement.



CONSTRUIRE EN TERRE,

c'est revaloriser, adapter et transformer plus de 11 000 ans de connaissances et de



savoir-faire, et associer un matériau séculaire à une architecture innovante.

CONSTRUIRE EN TERRE,

c'est reconnaître la valeur culturelle du bâti vernaculaire, s'opposer aux destructions et encourager la réhabilitation d'un bâtiment en respectant le matériau et l'expression architecturale.



CONSTRUIRE EN TERRE,

c'est poursuivre le développement de l'art de bâtir et sa mise en forme complexe dans un ensemble unissant architecture, esthétique et décoration.



CONSTRUIRE EN TERRE,

c'est développer l'innovation pour optimiser le matériau, simplifier les mises en œuvre et produire de nouvelles architectures.



L'OBJECTIF DE CE MANIFESTE

en faveur de la construction en terre est de :

- faire sauter les verrous et les blocages dus à une réglementation et à des normes totalement inadaptées au matériau et à ses usages ;

- favoriser la formation de professionnels pour la construction contemporaine et traditionnelle, la restauration et la conservation du patrimoine en terre crue ;
- approfondir la recherche scientifique sur la matière, le matériau, les techniques de production, la conservation du patrimoine et l'architecture contemporaine afin d'améliorer la qualité du logement ;
- enseigner l'architecture de terre comme une discipline à part entière, en particulier dans les écoles d'architecture, d'ingénieurs et les formations en sciences humaines.



EN LANÇANT « HABITER LA TERRE, MANIFESTE POUR LE DROIT DE CONSTRUIRE EN TERRE CRUE »

, nous faisons le pari de l'innovation afin de relever le défi majeur d'une architecture éco-responsable dans les pays du Sud comme dans ceux du Nord.



L'équipe CRATerre remercie Jean Dethier et Dominique Gauzin-Müller pour leur contribution au manifeste.

SIGNER LE MANIFESTE : WWW.MANIFESTERRE.NET

